

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 juillet, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 19/07/2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	11

Nombre de voix pour :	10
Nombre de voix contre :	00
Nombre d'abstentions :	01

Présents : Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Marie-Paule ROGOU

Excusés/pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir à Jacqueline PUGET), Jeremy Sarrazin (pouvoir à Jean-Marie PRAYER), Cécile LAPEYRE

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : PROJET DE REQUALIFICATION DE LA BASE DE LOISIRS DE LA JOUE DU LOUP - DEMANDES DE SUBVENTIONS

La base de loisirs de La Joue du Loup est composée d'une piscine extérieure chauffée avec un bâtiment d'accueil, d'un mini-golf, de tables de ping-pong et de 2 terrains de tennis. Hormis les terrains de tennis, ces équipements sont vétustes et vieillissants.

Par ailleurs, avec l'ouverture d'Odycea, Les Bains du Dévoluy en 2019, La Joue du Loup s'est dotée d'un nouvel espace bien-être offrant une parenthèse détente à notre clientèle. Conscient de la nécessité de proposer une offre de loisirs cohérente et complémentaire sur son territoire, la commune souhaite, dès lors, engager une réflexion globale afin de repenser, requalifier et redynamiser cette base de loisirs en tenant compte du développement de La Joue du Loup et plus largement du Dévoluy.

Afin de définir sa stratégie de requalification et de développement de la base de loisirs de La Joue du Loup, ainsi que son niveau d'ambition, la commune a souhaité disposer d'une feuille de route plus large pour le développement des activités de loisirs aquatiques sur l'ensemble du territoire.

Une étude d'opportunité, de faisabilité et de programmation a ainsi été confiée au bureau d'études GECAT-AMONT (groupement) afin de disposer d'éléments objectifs de constat et de repositionnement permettant de redévelopper une offre de loisirs et de loisirs aquatiques en adéquation avec le projet de territoire.

Le scénario retenu met en avant 4 piliers de la requalification de la base de loisirs :

- La localisation de la base ne doit pas se trouver en lieu et place de l'actuelle, mais s'installer de manière diffuse dans le site, et participer à la réversibilité 4 saisons de l'offre d'activité,
- L'offre aquatique doit être modernisée et développée en complémentarité d'Odycea. Accoler cette nouvelle offre aquatique en proximité immédiate d'Odycea permettrait utilement :
 - De régler les conflits d'usage identifiés dans Odycea,

- D'envisager une synergie de moyens (vestiaires, personnel d'exploitation, etc.. dans l'offre aquatique,
- Affirmer une offre aquatique toutes saisons et tout public à Odycea.
- Une relecture et une modernisation de l'offre de loisirs de proximité proposée actuellement sur la base de loisirs est à effectuer, en proposant une offre nouvelle, faisant un clin d'œil aux activités de la base actuelle (mini-golf notamment), mais sur des offres et expériences nouvelles,
- Des actions plus globales dans le positionnement de la Joue du Loup sont à opérer, de manière à ce que la base de loisirs soit un écho au positionnement de l'offre de la destination Dévoluy.

Il en résulte un programme d'actions pour le redéploiement de la base de loisirs, traité selon 3 axes de développement :

- Axe 1 : Les actions qui relèvent de la dynamisation de l'offre aquatique
- Axe 2 : Les actions transversales qui s'adosent au positionnement pleine nature et 4 saisons du Dévoluy
- Axe 3 : Les actions de développement d'activités de proximité d'offre de base de loisirs, installées sur le front de site

En avril 2022, la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a déposé une candidature dans le cadre du "Contrat Stations 2030" porté par la Région PACA.

Une stratégie territoriale à l'horizon 2050 accompagnée d'un plan d'action pour la période 2022/2027 ont ainsi été définis à l'échelle de la CCBD et à l'échelle du territoire du Dévoluy.

C'est dans ce cadre que la commune a décidé de présenter un dossier de demande de subvention concernant la requalification de la base de loisirs de La Joue du Loup.

Il est donc proposé de solliciter une aide financière pour ledit projet auprès des financeurs suivants :

- La Région Sud dans le cadre du programme "Contrat Stations 2030".
- Le Département des Hautes-Alpes dans le cadre des aides de soutien au "Contrat Stations"

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant total du projet : 800 000 € HT

Région : 320 000 € HT (40%)

Département : 320 000€ HT (40%)

Autofinancement : 160 000€ HT (20%)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** ledit projet
- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour ledit projet auprès de La Région Sud et du Département des Hautes-Alpes selon le plan de financement présenté
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout documents relatifs au dossier

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 30-07-2024
 Publié le : 30-07-2024
 Affiché le : 30-07-2024

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Alexandra BUTEL

